

Philo et citoyenneté : vers un cours unique de 2 heures

ÉCOLE Cinq partis ébauchent l'avenir du cours de citoyenneté

- Le groupe de travail qui a planché sur le cours de philosophie et citoyenneté a rendu ses conclusions.
- Il y a un consensus politique pour passer d'une à deux heures.
- Mais certains partis posent des conditions très strictes, voire irréalisables.

Depuis janvier, au parlement de la Communauté française, un groupe de travail composé des principaux partis politiques (PS, MR, CDH, Ecolo, Défi) planche sur l'avenir du cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (CPC). Souvenez-vous : depuis la rentrée 2017, tous les élèves de l'enseignement officiel, de l'officiel subventionné et du libre non confessionnel doivent suivre une heure de ce cours. Ceux qui choisissent de laisser tomber complètement les cours dits philosophiques (religion et morale) peuvent avoir deux heures, mais c'est optionnel. La mise en place de cette nouvelle matière, suite à un arrêt de la Cour constitutionnelle en 2015, a causé des difficultés organisationnelles sur le terrain.

Le groupe de travail vient de terminer un volumineux rapport de 175 pages. Les cinq partis ont réussi à se mettre d'accord sur huit recommandations, dont la plus saillante est sans aucun doute la première : elle prévoit « l'évolution du CPC vers un

cours unique de deux périodes ».

C'est une avancée politique importante, comme le précise la présidente du groupe de travail Christie Morreale (PS) : « *C'est un rapport prometteur car il y a une perspective que le cours de deux heures soit accepté par tout le monde, malgré les divergences. C'est dans ce sens que nous allons avancer les prochaines années.* » Carine Lecomte (MR) approuve : « *Ce rapport tend à organiser dans un futur plus ou moins proche un cours de deux heures de CPC.* »

Pour arriver à ces résultats, plusieurs acteurs (syndicats, représentants des fédérations des pouvoirs organisateurs, inspection...) ont été auditionnés. Nombre d'entre eux ont estimé que le cours de philosophie et citoyenneté méritait deux heures par semaine pour pouvoir trouver son plein développement.

Le CDH et le MR veulent un cadre budgétaire maîtrisé et l'absence de modification de la Constitution

Mais il y a un bémol, il est de taille : les partis ont assorti cette recommandation de conditions. Le PS souhaite réaliser une étude sur « *la place des cours convictionnels dans le cursus scolaire* ». Défi veut « *rendre facultatifs les cours de religions et de morale qui devraient être dispensés en dehors de la grille horaire obligatoire des élèves* ». Les conditions les plus strictes sont posées par le MR et le CDH, qui réclament un cadre budgétaire maîtrisé, l'absence de modification de la Constitution (selon laquelle les

pouvoirs publics doivent offrir le choix entre l'enseignement d'une religion ou de la morale) et une réflexion approfondie sur le système en cours. Les centristes vont même plus loin en exigeant le maintien d'une période obligatoire de religion ou de morale.

Sous quelle forme ? Cela n'est pas encore figé au CDH, qui reconnaît que les conditions posées sont « *irréalisables* » à ce stade. « *Sur le fond, nous sommes d'accord sur le principe de dire que deux heures de cours valent mieux qu'une*, observe la députée centriste Isabelle Stommen. *C'est mieux pour le confort des apprenants et des enseignants. Mais le nœud du problème, c'est d'arriver à maintenir un cours de religion ou de morale dans le cadre de la grille horaire. Nous ne voulons pas d'un cours de religion le mercredi à 17 heures. Mais augmenter la grille horaire n'est pas réaliste non plus, d'autres cours souhaitent aussi voir leur volume d'heures augmenter.* »

Ainsi, le CDH reste le parti le plus frileux à l'idée d'une généralisation de la philo et citoyenneté. Le rapport laisse à voir que les bleus sont eux, divisés, sur la question. « *La proposition du MR en faveur des deux heures n'est pas partagée par tout le groupe* », relève la députée Patricia Potigny dans le rapport.

Parmi les autres recommandations, on trouve celle de fournir une information sur le CPC avant la distribution du formulaire de choix. Le groupe de travail souhaite également une présentation plus équitable des choix dans ce formulaire. Les cinq partis politiques veulent

aussi encourager l'apprentissage du fait religieux dans le CPC, car d'aucuns jugent cette dimension trop absente dans le cours actuel. Enfin, il est question de renforcer la formation continue des enseignants. ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

À FOREST

Un courrier qui dérange

Le Collectif des professeurs de religions/morale/CPC (Corme) a mis la main sur une lettre envoyée le 8 mai dernier par l'échevine de l'Instruction publique forestoise, Françoise Père (PS), à des parents d'élèves. L'échevine y donne des informations sur le cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté. Elle joint à ce courrier de la documentation de la Fapeo (associations de parents de l'enseignement officiel) prônant le choix des deux heures de CPC (« Deux heures, c'est mieux »). Fabrice Ligny, du Corme, dénonce cette démarche, jugée « *discutable au regard du décret neutralité* » : « *La question du respect de la neutralité se pose d'autant plus quand cette publicité est proposée au parent par le pouvoir organisateur et la direction d'une école.* » Notons que le groupe de travail réclame une « *présentation équitable des différentes options* ».

A.-C.B.